

## **AG extraordinaire de l'UNSS - 6 novembre 2014**

### **Intervention liminaire Benoît HUBERT SNEP-FSU**

Au nom du SNEP-FSU, je tiens tout d'abord à remercier le Ministère et la direction de l'UNSS d'avoir décidé de rendre hommage à notre collègue Jacotte Sels qui a, dans cette assemblée, marqué par ses interventions et ses propositions l'attachement de notre profession au service public du sport scolaire de second degré.

Je tiens également à remercier Madame la Ministre d'avoir tenu, par sa présence et son intervention à confirmer l'attachement et l'intérêt du gouvernement pour le sport scolaire du second degré, élément fort du service public d'éducation et du mouvement sportif français.

Nous sommes particulièrement sensibles à ce que vous avez dit, Madame la Ministre, sur les valeurs éducatives du sport scolaire que nous partageons pleinement et sur les engagements pour une hausse de la subvention de fonctionnement et les LP et REP+.

Nous sommes effectivement dans une période historique pour le sport scolaire du second degré puisque celui-ci a été la cible, depuis des années, de nombreuses contestations visant à remettre en cause son statut de service public, ce qui fait ses fondements, son rôle, son fonctionnement, qui pourtant ont fait et font la preuve chaque mercredi de leur efficacité.

Son statut juridique particulier, sui generis, était contesté et deux options modificatives mises en avant. Il s'agissait alors de faire le choix entre une UNSS qui deviendrait une fédération sportive à l'image de celles existantes, association de type loi de 1901, organisée en dehors et mise à distance du service public d'éducation ou bien un dispositif intégré complètement au système éducatif. Au SNEP-FSU, nous avons toujours défendu une troisième voie, qui est la continuation du choix politique fait au moment de la création du sport scolaire du second degré, qui repose sur le principe d'un service public du sport scolaire du second degré présidé par le ministre de l'Education Nationale et aux niveaux infra par les recteurs, les DASEN et les chefs d'établissements pour ce qui concerne les associations sportives, mais organisé sous forme associative, pour permettre rencontres inter-établissements, compétitions à différents niveaux et apprentissage des responsabilités par les élèves licenciés. L'option défendue par le SNEP-FSU est la garantie d'un lien fort avec le système éducatif pour le bénéfice et la formation de tous les élèves volontaires.

Nous nous félicitons que le Ministère n'ait pas écouté ceux qui poussaient à une transformation radicale du sport scolaire qui aurait entraîné, à court terme, la mise en difficulté des AS et de l'UNSS. Le choix d'un service public du sport scolaire, organisé dans tous les collèges et les lycées de façon associative, a été fortement réaffirmé, ce dont nous nous félicitons, par le ministre de l'Education Nationale de l'époque, M. Vincent Peillon qui, dans sa réponse à la cour des comptes, précisait que : « si des évolutions sont nécessaires, la solution la plus efficace et la plus pertinente pour la promotion du sport scolaire est de conserver l'économie générale de la formule actuelle tout en prenant une série de mesures de nature à optimiser son organisation, son fonctionnement et ses résultats »

Cette orientation est confirmée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 08/07/2013 qui stipule que « l'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ». Le rapport annexé à cette loi indique que « le sport scolaire joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports, aux pratiques physiques artistiques et à la vie associative, créant une dynamique et une cohésion au sein des communautés éducatives et entre les écoles et les établissements. Il contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté ».

Toutefois, il restait à garantir cette position et à faire évoluer le sport scolaire pour lui permettre de répondre au mieux aux objectifs et missions qui lui étaient assignés. Les ministères successifs des gouvernements sous la présidence de François Hollande ont rendu possible ces évolutions en conduisant dialogues et concertations avec l'ensemble des acteurs et ont permis d'approfondir les réflexions. Nous tenons à saluer ici la manière et le sérieux avec lequel ces travaux se sont déroulés et l'engagement sans faille de l'ensemble des ministres sur la question du sport scolaire. La présence parmi nous aujourd'hui de Mme la Ministre en atteste encore.

Pour ceux qui disent maintenant, pour tenter de freiner la publication de textes officiels, qu'il faudrait un grand débat sur le sport scolaire, je rappellerai que le SNEP-FSU a réclamé, obtenu le principe et cherché à organiser dans les départements ce débat au moment de l'écriture du Plan National de Développement du Sport Scolaire adopté en septembre 2012, et sur lequel le SNEP-FSU s'est fortement investi, faisant de nombreuses propositions et soumettant celles-ci au débat des animateurs d'AS notamment. Autre événement fort pour le sport scolaire du second degré, la négociation aboutissant en mai dernier à la publication du décret confirmant officiellement le droit pour tout enseignant d'EPS au forfait de 3h, indivisible, dans son service hebdomadaire. Cette confirmation par décret de trois heures forfaitaires consacrées à l'organisation, l'animation, le développement et à l'entraînement des membres des associations sportives pour l'ensemble des enseignants d'Education Physique représente une avancée majeure. La note de service mettant en œuvre le décret confirme l'orientation politique prise puisqu'elle précise que le décret « consacre et pérennise le sport scolaire du second degré comme partie intégrante des missions de l'État et du service public d'éducation ».

Au-delà de la stabilisation, de la pérennisation, de la mise en conformité réglementaire du fonctionnement du sport scolaire au sein des associations sportives, il s'agit là d'une reconnaissance importante du travail considérable mené par les enseignants et les cadres de l'UNSS qui conduit aux résultats exceptionnels et à la vitalité de notre organisation : plus d'un 1 million de licenciés, 40% de licenciés féminines (et notamment issues de milieux populaires), une offre multiple et diversifiée, des rencontres et des compétitions entre les élèves de différents établissements, de différents milieux, la prise en compte par la pratique, par les formes de compétitions et de rencontres retenues, de thématiques comme la mixité sexuée, la mixité sociale, le respect, le savoir vivre ensemble mais aussi le développement personnel, l'image de soi, la prise de responsabilités, ...

Pour la première fois dans l'histoire du sport scolaire en France, la coordination des districts UNSS est reconnue. Le district est, après l'association sportive, une pierre angulaire du sport scolaire du second degré. C'est un maillon essentiel de l'UNSS, de l'activité déployée en développant, construisant, mettant en œuvre, dans le cadre des projets départementaux et académiques, les

rencontres et compétitions de proximité entre les différents établissements du secteur qu'il a en gestion. Cette reconnaissance d'un travail conséquent tant en termes d'énergie, de temps et de responsabilités était indispensable. Les enseignants d'EPS, animateurs d'AS et volontaires pour assumer la mission de coordonnateur auront besoin qu'on mette à disposition les moyens nécessaires pour la remplir et pour la reconnaître : c'est une discussion que nous devons avoir rapidement.

La réintégration progressive des cadres de l'UNSS au sein de l'Education Nationale est elle aussi un signe fort de la volonté d'inscrire le sport scolaire du second degré comme partie intégrante du service public d'éducation. Beaucoup reste encore à faire pour la réintégration de tous et pour lever les ambiguïtés relatives à leur position statutaire de « conseiller technique placés auprès de... ». Cette position ne doit en aucun cas se traduire par une redéfinition de leur mission qui doit être pleinement et entièrement tournée vers l'organisation et le développement du sport scolaire du second degré. Les modifications de statuts que nous devons étudier aujourd'hui doivent le préciser.

Les modifications statutaires qui nous réunissent ce jour sont un nouveau pas dans cette logique d'amélioration du fonctionnement de notre organisation. Rendre plus démocratique l'ensemble des décisions et les représentations, élargir les instances en intégrant les collectivités territoriales qui sont des acteurs essentiels du sport scolaire, améliorer la représentation des usagers,... tout cela va dans le bon sens. Quelques questions, interrogations demeurent cependant comme une définition trop éloignée du cœur des missions des directeurs départementaux et régionaux de l'UNSS à savoir, l'absence de références à l'organisation des compétitions et rencontres au niveau départemental et d'autres points sur lesquels nous reviendrons au cours de la séance en proposant divers amendements.

Au SNEP-FSU, nous avons toujours considéré le sport scolaire comme relevant d'un triptyque fonctionnant en système et, à ce titre, nos interventions ont toujours visé cet ensemble : un service public du sport scolaire organisé sous forme associative au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale, une association sportive dans chaque établissement présidée par le Chef d'Établissement, un forfait AS/UNSS de 3h pour l'ensemble des enseignants d'EPS intégré à leur service hebdomadaire. Nous nous félicitons donc des avancées considérables du dossier sport scolaire du second degré qui devraient permettre un nouvel élan qualitatif au bénéfice de tous les élèves.

Je ne peux terminer mon propos sans saluer également la subvention de fonctionnement allouée par le Ministère de l'Education Nationale à l'UNSS qui a augmenté cette année de 1,2 million d'euros (soit + 80% par rapport à l'an passé) et le maintien (pour 2014/2015) du prix de la licence UNSS au niveau de l'an passé. Cet effort important ne saurait toutefois masquer les difficultés financières rencontrées par de nombreuses associations sportives et les districts, difficultés qui risquent d'être accentuées dans un avenir proche compte tenu de la baisse de subventions accordées aux collectivités territoriales qui offrent une grande part de l'aide aux associations sportives d'établissements. Les AS de lycées professionnels sont notamment souvent en difficulté financière : suite à nos propositions, le Ministère Peillon s'était engagé à une mesure en faveur des AS de LP, nous demandons que cet engagement soit rapidement suivi d'effets.

Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous de donner une image idyllique du sport scolaire du second degré. Nombre d'AS sont confrontées à des difficultés, et pas seulement financières, notamment par

la non libération du mercredi après-midi ou par l'absence de libération de plages suffisantes en milieu ou en fin de journée et par l'insuffisance voire le manque d'installations sportives. Le sport scolaire pourrait encore mieux fonctionner, jouer encore mieux son rôle. Mais avec le plan national de développement, des moyens financiers en augmentation cette année, le décret et sa circulaire d'application, et nous l'espérons des statuts de l'UNSS que nous pouvons encore améliorer en séance, nous disposons d'outils pour travailler à la rénovation, à la dynamisation, au développement du sport scolaire.